

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE LA PERSONNALITE EXTERIEURE, DESIGNEE A TITRE PERSONNEL,  
REPRESENTANT LE MONDE SOCIO-ECONOMIQUE COMME MEMBRES DU CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA  
SEANCE DU MARDI 25 MAI 2021,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université  
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances  
administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des  
instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à  
l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de  
la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias  
BERNARD ;

**PRESENTATION DU PROJET**

L'article 26 des statuts de l'Université Clermont Auvergne précise que le Conseil de la Formation et de la Vie  
Universitaire (CFVU) comprend quarante et un membres dont cinq personnalités extérieures :

- 1 représentant des services du Rectorat ;
- 1 représentant d'une collectivité territoriale ;
- 1 personnalité, désignée à titre personnel, diplômée de l'UCA ;
- 1 personnalité, désignée à titre personnel, représentant le monde socio-économique ;
- 1 personnalité, désignée à titre personnel, en raison de ses compétences dans les domaines scientifique,  
technique, industriel, économique ou pédagogique.

La désignation des personnalités appelées à siéger à titre personnel sont proposées par le Directoire et validées par  
les membres élus du CFVU.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de faite par Monsieur le Président de la proposition du Directoire ;

Vu le vote à bulletin secret effectué ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**Article 1**

De désigner, suite à la proposition du Directoire, Mme Isabelle SAURET en tant que personnalité, désignée à titre  
personnel, représentant le monde socio-économique pour siéger comme membre du Conseil de la Formation et de  
la Vie Universitaire de l'UCA.

Membres en exercice : 36  
Votes (membres présents et représentés) : 28  
Pour : 25  
Blanc : 0  
Contre : 3

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION A  
DISTANCE 2021-05-25-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*